

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 février 2014

FORMATION PROFESSIONNELLE - (N° 1754)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 565

présenté par

Mme Fraysse, M. Asensi, M. Azerot, Mme Bello, M. Bocquet, Mme Buffet, M. Candelier,
M. Carvalho, M. Charroux, M. Chassaigne, M. Dolez, M. Marie-Jeanne, M. Nilor, M. Sansu et
M. Serville

ARTICLE 20

Supprimer l'alinéa 85.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans le cadre d'un projet de loi sur la formation continue, les auteurs de cet amendement s'étonnent de la possibilité d'une transaction pénale concernant les infractions liées à l'apprentissage.